



Doc. 13813 Addendum II

15 juin 2015

Election de juges à la Cour européenne des droits de l'homme

Rapport d'activité

Bureau de l'Assemblée

1. Rapport de la commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme

La commission s'est réunie à Paris les 9 et 10 juin 2015, sous la présidence de M. Klaas de Vries (Pays-Bas, Groupe socialiste).

2. Introduction

Conformément à la pratique en vigueur et comme stipulé dans la [Résolution 2002 \(2014\)](#) de l'Assemblée parlementaire¹, la commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme a évalué les qualifications des candidats à la Cour au titre de l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Lettonie, du Luxembourg et Monaco². La commission a eu des entretiens avec tous les candidats les 9 et 10 juin 2015. La liste des membres de la commission ayant participé à cette réunion figure à l'annexe 2.

3. Conclusions de la commission sur les listes de candidats présentées par l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Lettonie, le Luxembourg et Monaco, Etats Parties à la Convention européenne des droits de l'homme

3.1. Arménie

La commission recommande, à une courte majorité, la candidature de **M. Armen HARUTYUNYAN**, devant la candidature de M^{me} Liana HAKOBYAN, comme étant le candidat le plus qualifié.

3.2. Azerbaïdjan

Etant donné qu'aucun des candidats n'est suffisamment bien qualifié, la commission recommande que la liste soit rejetée par l'Assemblée et que le gouvernement d'Azerbaïdjan soumette une nouvelle liste de candidats.

3.3. Lettonie

La commission recommande, à une nette majorité, la candidature de **M. Mārtiņš MITS**, devant celle de M^{me} Daiga REZEVSKA, comme étant le candidat le plus qualifié.

1. Pour plus d'informations, voir le document [AS/Cdh/Inf \(2015\) 02 Rév 3](#).

2. Voir l'annexe 1 pour les listes des candidats présentées par les gouvernements concernés. Une liste complète et les curriculum vitae des candidats peuvent être trouvés dans les documents de l'Assemblée [Doc. 13798](#) (Arménie), [Doc. 13772](#) (Azerbaïdjan), [Doc. 13794](#) (Lettonie), [Doc. 13745](#) (Luxembourg) et [Doc. 13799](#) (Monaco).



3.4. Luxembourg

La commission recommande, à une très large majorité, la candidature de **M. Georges RAVARANI** comme étant le candidat le plus qualifié.

3.5. Monaco

La commission recommande, à une très large majorité, la candidature de **M^{me} Stéphanie MOUROU-
VIKSTRÖM** comme étant la candidate la plus qualifiée.

Annexe 1 – Listes des candidats présentées par les gouvernements d'Arménie, d'Azerbaïdjan, de la Lettonie, du Luxembourg et de Monaco³

Arménie

- M. Arayik GHAZARYAN
- M^{me} Liana HAKOBYAN
- M. Armen HARUTYUNYAN

Azerbaïdjan

- M^{me} Aygün ABDULLAYEVA
- M^{me} Vüsalə BAXIŞOVA
- M. Çingiz ƏSGƏROV

Lettonie

- M. Artūrs KUČS
- M. Mārtiņš MITS
- M^{me} Daiga REZEVSKA

Luxembourg

- M^{me} Marie-Jeanne KAPPWEILER
- M. François MOYSE
- M. Georges RAVARANI

Monaco

- M^{me} Anne-Marie LE POURHIET
- M^{me} Stéphanie MOUROU-VIKSTRÖM
- M. Eric SENNA

3. Voir la note de bas de page n° 2, ci-dessus.

Annexe 2 – Membres de la commission ayant participé à la réunion⁴

Groupe du Parti populaire européen (PPE/DC):

Titulaires:

- M. Hans FRANKEN, Pays-Bas
- M. Valeriu GHILETCHI, République de Moldova
- M^{me} Arpine HOVHANNISYAN, Arménie
- M. Sergiy VLASENKO, Ukraine

Suppléants:

- M. Agustín CONDE, Espagne
- M. Vladyslav GOLUB, Ukraine
- M^{me} Inese LĪBINA-EGNERE, Lettonie

Groupe socialiste (SOC):

Titulaires:

- M^{me} Eka BESELIA, Géorgie
- M. Boriss CILEVIČS, Lettonie
- M. Pierre-Yves Le BORGNE, France
- Lord John TOMLINSON, Royaume-Uni
- M. Klaas de VRIES, Pays-Bas, *Président*
- M^{me} Nataša VUČKOVIĆ, Serbie

Suppléants:

- M. Arcadio DÍAZ TEJERA, Espagne
- M. Daniel FLOREA, Roumanie

Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE):

Titulaire:

- M. Jordi XUCLÀ, Espagne

Suppléante:

- M^{me} De PIETRO, Italie

Groupe des conservateurs européens (CE):

Titulaire:

- M. Arkadiusz MULARCZYK, Pologne

Ex officio:

- M^{me} Gülsün BİLGEHAN, Présidente de la commission sur l'égalité et la non-discrimination

4. Tous les membres de la commission n'ont pas participé à toutes les auditions/délibérations. Dans certains cas, en l'absence des membres titulaires, les membres suppléants ont voté (en tenant compte du nombre maximum de personnes autorisées à voter à l'égard de chaque groupe politique).

Secrétariat de l'Assemblée parlementaire:

- M. Wojciech SAWICKI, Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire
- M. Andrew DRZEMCZEWSKI, Chef du département des questions juridiques et des droits de l'homme